

## *Circulaire du CSEE 2/2009*

Boulevard du Roi Albert II, 5<sup>9</sup>th floor - B-1210 Brussels Tel +32 2 224 06 91 / 92 Fax +32 2 224 06 94 [secretariat@csee-etu.org](mailto:secretariat@csee-etu.org) [www.csee-etu.org](http://www.csee-etu.org)

### **Information importante concernant le processus de l'UE « Education & Formation 2010 » :**

- **Cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation – adopté le 12 mai 2009**
- **Conclusions du Conseil sur le développement de partenariats entre les institutions d'enseignement et de formation et les employeurs – 12 mai 2009**
- **Système de connaissances pour l'apprentissage tout au long de la vie (KSLLL), le nouveau site web de l'UE sur les résultats du programme de travail Education et Formation 2010**
- **Priorités de la présidence suédoise de l'UE en matière d'éducation et de formation ainsi que le calendrier des réunions et activités**

### **Le cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (E&F 2020)**

#### 1. Objectifs stratégiques

Lors de sa réunion du 12 mai 2009, le Conseil Education, jeunesse et culture a adopté le cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (E&F 2020)<sup>1</sup>. Ce document établit le cadre qui guidera le travail dans le domaine de l'éducation et de la formation d'ici à 2020 et établit 4 nouveaux objectifs stratégiques pour la coopération au niveau de l'UE. Le Conseil maintient un des trois objectifs stratégiques du Programme E&F 2010 – l'amélioration de la qualité et de l'efficacité dans les systèmes d'éducation et de formation de l'UE - et inclut trois nouveaux objectifs.

Le nouvel objectif « *Faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie et la mobilité deviennent une réalité* » insiste principalement sur la nécessité de progresser plus encore quant aux initiatives en cours dans l'E&F 2010 telles que la mise en œuvre de stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie détaillées et pertinentes.

<sup>1</sup> Le texte complet des Conclusions du Conseil est accessible [ici](#).

L'objectif « *Améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement, de la formation* » souligne comme défi principal l'acquisition des compétences clés. Cet objectif stratégique insiste également sur la qualité de l'enseignement et la nécessité tant d'une formation initiale adéquate que d'un Certificat de développement professionnel pour les enseignants.

L'objectif « *Favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active* » quant à lui est proche de l'approche du CSEE qui considère que l'éducation vise avant tout à *éduquer à la vie*. Il tend à promouvoir à travers l'Europe des systèmes d'éducation inclusifs et à assurer que *tous* les apprenants terminent leur formation et s'insèrent dans l'apprentissage tout au long de la vie.

En ce qui concerne le 4e objectif, « *Encourager l'innovation et la créativité – y compris l'esprit d'entreprise – à tous les niveaux de l'éducation et de la formation* », la terminologie 'esprit d'entreprise' s'est imposée et apparaît désormais dans les nouveaux objectifs cadres.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des objectifs du programme E&F 2010 et E&F 2020. Une des colonnes présente les principes et défis tels que soulignés par le CSEE dans sa déclaration sur le cadre stratégique actualisé publiée avant son adoption :

<b>Programme Education et formation 2010 (février 2001)</b>	<b>Déclaration du CSEE sur la Communication de la Commission sur le cadre stratégique actualisé (février 2009)</b>	<b>Conclusions du Conseil sur le nouveau cadre stratégique E&amp;F 2020 (mai 2009)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'UE</li> <li>• Faciliter l'accès à tous les systèmes d'éducation et de formation</li> <li>• Ouvrir plus largement les systèmes d'enseignement et de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eduquer à la vie et mettre l'accent sur la mobilité de l'apprenant</li> <li>• Assurer une éducation et une formation de haute qualité</li> <li>• Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans l'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité une réalité</li> <li>• Améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation</li> <li>• Promouvoir l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active</li> <li>• Encourager l'innovation et la créativité – y compris l'esprit d'entreprise – à tous les niveaux de l'éducation et de la formation</li> </ul>

## 2. Méthodes de travail et nouveaux cycles de travail

A la suite du programme et des méthodes de travail E&F 2010, le nouveau cadre adopté par les ministres de l'éducation se fonde sur la Méthode ouverte de coordination, y compris

l'apprentissage par les pairs, l'échange de bonnes pratiques entre ou plusieurs groupes d'experts, panel, études, etc. comme *méthodes d'apprentissage mutuel*.

La période d'ici à 2020 est divisée en trois *séries de cycles*. Le premier couvre 3 années, de 2009 à 2011. Chaque *cycle de travail verra ses priorités politiques adoptées* par le Conseil sur base d'une proposition de la Commission européenne. Cette manière nouvelle et plus 'flexible' d'organiser le travail, pour paraphraser le document du Conseil, permet de se concentrer à nouveau de manière pertinente sur les priorités politiques liées à la coopération dans l'éducation et la formation au niveau de l'UE. Toutefois, l'adoption de nouveaux domaines prioritaires sous chaque objectif stratégique pour chaque cycle sera étroitement surveillée par le CSEE afin de s'assurer d'une distribution équitable des thèmes et sujets tout au long des 10 années et en particulier en fonction des progrès atteints en termes d'objectifs cadres.

En ce qui concerne la mise en œuvre du cadre E&F 2020, l'accent a également été mis sur l'importance de la coopération avec les parties prenantes afin de garantir un bon fonctionnement et une visibilité du programme. La contribution des parties prenantes a dès lors été assurée non seulement par rapport à leur contribution sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques mais aussi par rapport aux activités d'apprentissage mutuel. Le CSEE a appelé à plusieurs reprises à une consultation et coopération plus systématique avec les différentes parties prenantes dans le domaine de l'éducation, principalement les syndicats d'enseignants et suivra attentivement les développements dans cette direction.

En termes de *surveillance des progrès*, la soumission régulière de rapports d'activité nationaux annuels est prévue sur base de données et d'informations statistiques nationales. Ces rapports vont permettre d'élaborer, à la fin de chaque cycle, le rapport conjoint Commission-Conseil qui évalue dans leur globalité les progrès en matière de réalisation des objectifs du cadre. Possibilité est également offerte au Conseil d'adopter un champ thématique particulier pour les rapports d'activités.

### 3. Nouveaux points de référence pour le suivi des progrès et l'identification des défis

En ce qui concerne le suivi des progrès réalisés sous le programme E&F 2020, une série de nouveaux points de référence européens (niveaux de référence de la performance européenne moyenne) a été adoptée. Bien que ceux-ci se fondent sur les points de référence existants approuvés en 2003 par le Conseil dans le cadre du programme E&F 2010, l'étendue et la classification des nouveaux points de référence est assez différente. Les nouveaux points de référence ont été mis en place afin de couvrir l'ensemble de l'éducation et la formation tout au long de la vie, de l'éducation de la petite enfance jusqu'à la participation des adultes dans l'éducation tout au long de la vie. A plusieurs reprises, le CSEE a exprimé sa réserve quant à la mise en place de nouveaux points de référence étant donné les progrès limités en matière de réalisation des points de référence actuels.

Les 5 points de référence sont les suivants:

<b>Participation des adultes à l'éducation et la formation tout au long de la vie</b>	D'ici à 2020, une moyenne d'au moins 15 % d'adultes devraient participer à l'éducation tout au long de la vie
<b>Maîtrise insuffisante des compétences de base</b>	D'ici à 2020, la part des étudiants de 15 ans ayant des résultats médiocres en lecture, mathématique et sciences ne devrait pas dépasser les 15%
<b>Diplômés de l'enseignement supérieur</b>	D'ici à 2020, la part des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur devrait atteindre 40 % au moins
<b>Jeunes en décrochage scolaire</b>	D'ici à 2020, la part de jeunes quittant prématurément l'éducation et la formation devrait être inférieure à 10%
<b>Enseignement pré-scolaire</b>	D'ici à 2020, au moins 95% des enfants entre 4 ans et l'âge d'obligation scolaire devraient intégrer l'enseignement pré-primaire.

Le nouveau cadre de coopération E&F 2020 mentionne que les points de référence ne doivent pas être considérés comme des objectifs par les états membres. Les pays de l'UE sont plutôt invités à contribuer à la réalisation collective des points de référence au niveau de l'UE, en fonction de leurs besoins et priorités au niveau national. En ce qui concerne les *repères et points de références actuels adoptés en 2007*<sup>2</sup>, il a été demandé à la Commission d'examiner dans quelle mesure ils sont ajustés au nouveau cadre 2020 et à ses objectifs. L'indicateur sur le décrochage scolaire précoce et les manières d'y remédier est largement pris en compte.

En outre, *trois domaines supplémentaires* que sont la mobilité, l'employabilité et l'apprentissage des langues vont nécessiter un investissement tout particulier de la Commission.

Dans le cas de la *mobilité*, la Commission a été invitée à prendre en compte tout d'abord la mobilité physique dans l'enseignement supérieur, en couvrant des caractéristiques quantitatives et qualitatives, et à étudier dans quelle mesure ce point de référence pouvait être étendu à la mobilité des apprentis en EFP ainsi qu'à la mobilité des enseignants. Un tel point de référence devra être proposé avant fin 2010.

Le domaine de *l'employabilité* a revêtu une importance croissante au cours des dernières années suite à des initiatives de l'UE telles que « Compétences nouvelles pour des emplois nouveaux » ainsi que diverses prévisions du CEDEFOP. La Commission est donc invitée à envisager un point de référence dans ce domaine avant fin 2010 en tenant compte de la mesure dans laquelle l'éducation et la formation répondent aux besoins actuels du marché.

---

<sup>2</sup> Conclusions du Conseil du 25 mai 2007 sur un cadre cohérent d'indicateurs et de critères de référence pour le suivi des progrès accomplis vers les objectifs de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation

Avant fin 2012, la Commission a aussi été invitée à proposer un nouveau point de référence sur *l'apprentissage des langues*.

#### 4. Objectifs pour le 1er cycle de travail d'E&F 2020 couvrant la période 2009-2011

Comme mentionné précédemment, le 1er cycle de travail sous E&F 2020 couvre la période de 2009 à 2011. Un ensemble de domaines prioritaires ont été mis en place pour chacun des 4 nouveaux objectifs stratégiques comme décrit ci-dessus. La Commission est invitée à poursuivre son travail dans certains des domaines qui constituent toujours un défi, en coopération avec les états membres, alors que dans d'autres domaines considérés comme particulièrement importants pour le cycle de travail, elle est invitée à développer une coopération. Il convient de rappeler que les états membres ont l'opportunité de choisir parmi un ensemble de domaines soit prioritaires pour le travail futur soit d'une importance particulière dans leur implication dans le travail de la Commission.

- a) Le cycle de travail 2009-2011 met l'accent sur le travail futur sur la mise en oeuvre de stratégies d'apprentissage tout au long de la vie, sous le premier objectif stratégique « *Faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie et la mobilité des apprenants deviennent une réalité* ». La Commission doit également poursuivre son travail en coopération avec les états membres sur la liaison entre le CECF et les systèmes d'évaluation nationaux d'ici à 2010.
- b) Dans le cadre du second objectif stratégique « *Améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement, de la formation et des acquis de l'éducation et de la formation* », la Commission a été invitée à poursuivre le travail sur le développement professionnel des enseignants et des formateurs, en se concentrant sur la formation initiale et le soutien des enseignants en début de carrière. En ce qui concerne la gouvernance et le financement de l'éducation et de la formation, axés sur la modernisation de l'enseignement supérieur et de l'EFP, la question de l'investissement privé dans l'éducation – qui a été vivement critiquée par le CSEE- sera certainement explorée. Le CSEE suivra de près tous les développements dans ce domaine. La coopération en matière de demandes et exigences futures du marché du travail constitue à nouveau une priorité de travail de la Commission.
- c) En ce qui concerne l'objectif de *la promotion de l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active*, la commission est restée principalement active dans la prévention du décrochage précoce dans l'éducation et la formation. L'enseignement pré-primaire, l'assurance de la qualité et le soutien aux enseignants sont identifiés comme des domaines de coopération future entre la Commission et les états membres.
- d) Dans le cadre du 4<sup>ème</sup> objectif E&F 2020 « *Encourager l'innovation et la créativité – y compris l'esprit d'entreprise – à tous les niveaux de l'éducation et de la formation* », l'initiative la plus défendue par la présidence tchèque, renforcer les partenariats entre les établissements d'éducation et les employeurs, a été identifiée comme un nouveau

domaine dans lequel la coopération devrait être développée. L'idée de nouveaux partenariats entre l'enseignement supérieur et le monde des affaires a été étendue au monde de la culture et de la recherche afin de renforcer le triangle de la connaissance. La Commission devrait concentrer ses efforts sur l'inclusion des compétences transversales clés dans les programmes scolaires, l'évaluation et les certifications.

#### 5. Evaluation du processus E&F 2020

Au cours de l'année 2010, la Commission européenne sera également invitée à évaluer le programme Education et formation 2010 et plus particulièrement jusqu'à quel point les points de référence couvrant ce processus ont été atteints.

#### **Conclusions du Conseil sur l'amélioration des partenariats entre les établissements d'éducation et de formation et les employeurs – réunion du Conseil Education du 12 mai 2009**

Lors de leur réunion du 12 mai 2009, les ministres de l'éducation de l'UE ont également adopté leurs conclusions sur l'amélioration des partenariats entre les établissements d'éducation et de formation et les partenaires sociaux, en particulier les employeurs, dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie<sup>3</sup>. Cette initiative, lancée sous la présidence tchèque de l'UE, aborde une question prédominante dans de nombreuses réunions, conférences et initiatives européennes - comment adapter au mieux l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail.

Cette initiative s'inspire largement de la récente Communication de la Commission sur les « Compétences nouvelles pour des emplois nouveaux ». Son objectif majeur est l'élaboration par les états membres de *plateformes de dialogue mutuel entre les établissements d'enseignement et de formation et les employeurs* aux niveaux national et régional. Les établissements d'enseignement de tous niveaux – du pré-primaire au supérieur en passant par le professionnel et la promotion sociale - sont concernés. Ces plateformes permettent de prendre en compte les nécessités du marché du travail et l'amélioration de l'offre de composantes pratiques adaptés aux nécessités du marché du travail, parallèlement aux composantes théoriques de l'éducation. Elles visent également d'une part à encourager les employeurs et les professionnels à contribuer à l'élaboration et à l'offre de programmes d'éducation et de formation et d'autre part à permettre aux étudiants et au personnel enseignant d'effectuer des visites sur les lieux de travail et d'avoir accès à différentes formes de stage et de coopération.

Selon les conclusions, l'amélioration des prévisions en matière d'économie et d'emploi ainsi qu'une meilleure reconnaissance des résultats de l'apprentissage permettent une clarification du contexte de l'apprentissage et sont essentiels à l'amélioration de la motivation des étudiants.

---

<sup>3</sup> Le texte complet des conclusions du conseil sur l'amélioration des partenariats entre les établissements d'enseignement et les employeurs peut être consulté [ici](#).

Le CSEE affirme depuis plusieurs années qu'une force de travail flexible, hautement qualifiée et adaptable se développe mieux dans un système éducatif avec un objectif plus large que dans un système répondant aux demandes spécifiques du marché du travail. En outre, le CSEE regrette le manque de lien clair et cohérent entre de telles initiatives et les stratégies existantes d'apprentissage tout au long de la vie. Le CSEE regrette en particulier que le Conseil et les états membres n'aient pas pris en compte et travaillé sur la mise en place totale des structures de suivi E&F 2010 au niveau national ; les structures de suivi étaient destinées à servir la plupart des objectifs pour lesquels avaient été conçues les *plateformes de dialogue mutuel entre les établissements d'enseignement et de formation et les employeurs*.

**Le système de connaissance pour l'apprentissage tout au long de la vie (*Knowledge System for Lifelong Learning - KSLLL*) – le nouveau site web de l'UE sur les résultats du programme de travail Education et Formation 2010**

Un nouveau site web appelé *Knowledge System for Lifelong Learning (KSLLL)* vient d'être publié par la Commission européenne. Ce site web s'articule principalement sur le travail entre les clusters d'apprentissage entre pairs et contient les 5 catégories d'informations suivantes :

1. Une brève introduction au programme de travail Education et formation 2010 ;
2. Conclusions des clusters d'apprentissage entre pairs et d'autres groupes ;
3. Résumés, conclusions et participants aux activités d'apprentissage entre pairs qui ont déjà eu lieu ;
4. Recueil de bonnes pratiques, élaboré par les clusters d'apprentissage entre pairs ou d'autres groupes, qui offre en outre une fonctionnalité interactive en permettant à des contributeurs externes de s'inscrire et de fournir des exemples qui illustreront le recueil des bonnes pratiques dans le cadre des dossiers couverts par E&F 2010 ;
5. Informations nationales élaborées dans le cadre du processus Education et formation 2010 ainsi que des liens aux fiches d'information Eurydice.

Ce nouveau site web fait partie de la stratégie de la Commission visant à donner plus de visibilité aux conclusions et résultats des différentes activités dans le cadre du programme E&F 2010 et en particulier sa composante d'apprentissage mutuel. Ce nouvel outil devrait être pleinement utilisé et régulièrement mis à jour avec de informations sur le travail dans le cadre du programme de travail E&F 2010.

Nous vous suggérons d'accéder au site KSLLL par ce lien: <http://www.kslll.net/>

## **Calendrier des réunions sous la présidence européenne suédoise en matière d'éducation et de formation**

Le calendrier des activités sous la présidence européenne suédoise, débutant le 1er juillet et terminant à la fin de l'année, a été publié. Les activités suivantes y sont mentionnées:

- 31 août –2 septembre 2009 - Le triangle de la connaissance à la source de l'avenir de l'Europe
- 12–14 septembre 2009 - Coopération européenne à venir sur une politique en faveur de la jeunesse
- 23-24 septembre 2009 - Réunion informelle de ministres de l'éducation
- 5-6 octobre 2009 - Erasmus – la route à suivre et le Livre vert sur la mobilité des jeunes en Europe
- 12 –13 novembre 2009 - Le rôle de la formation et de l'enseignement professionnels (VET) dans les défis présents et à venir
- 17-18 novembre 2009 - Conférence sur les différences liées au genre dans les résultats scolaires
- 26-27 novembre 2009 – Réunion de la Commission éducation, jeunesse et culture
- 30 novembre -2 décembre 2009 - Conférence sur les résultats de la seconde analyse des études internationales
- 2 décembre 2009 - Réunion du «Groupe permanent sur les indicateurs et les critères de référence» de l'Union européenne
- 16-17 décembre 2009 - Conférence de clôture de l'année européenne de la créativité et de l'innovation

Pour plus d'informations sur ces activités, veuillez consulter le site web de la présidence suédoise : <http://www.se2009.eu/fr/>